



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017

de l'Ordre judiciaire vaudois

Le rapport se présente selon les rubriques

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

2017 à l'Ordre judiciaire vaudois

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2017 près de 58'000 affaires, hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce. Un nombre d'affaires légèrement supérieur a été traité durant la même période. Le total des affaires pendantes en fin d'année a diminué. Il en va de même de la durée de traitement des affaires.

Si le nombre d'affaires enregistrées en 2017 est globalement stable, les évolutions sont différentes selon les matières.

Sur le plan pénal

Sur le plan pénal, le nombre des nouvelles affaires reçues par les tribunaux d'arrondissement est en augmentation. Le nombre global des nouvelles enquêtes devant le Tribunal des mineurs est stable. Le nombre des nouveaux dossiers a augmenté devant le Tribunal des mesures de contrainte et diminué devant le Juge d'application des peines. En deuxième instance, la Cour d'appel pénale a connu une diminution et la Chambre des recours pénale une augmentation du nombre de recours.

Sur le plan civil

Sur le plan civil, la tendance est à l'augmentation devant les tribunaux d'arrondissement dans tous les domaines, à l'exclusion des tribunaux de prud'hommes, qui connaissent une légère diminution du nombre de nouvelles affaires. Devant le Tribunal des baux et les justices de paix, on note également une augmentation générale des nouveaux dossiers. La situation est à la hausse devant la Chambre patrimoniale cantonale. En deuxième instance, la Cour d'appel civile a connu une augmentation significative des nouveaux recours. Une légère augmentation est à noter devant la Cour civile. Le nombre de recours a en revanche diminué devant la Chambre des recours civile, la Chambre des curatelles et la Cour des poursuites et faillites.

Droit public

En ce qui concerne le droit public, la situation est à la hausse devant la Cour de droit administratif et public, particulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire, du droit fiscal et de la police des étrangers.

S'agissant du domaine des assurances sociales, la tendance est à une légère hausse du nombre des nouveaux recours.

Poursuites et faillites

En matière de poursuites et de faillites, la situation est à la hausse dans le domaine des poursuites, mais également dans celui des faillites. Le Registre du commerce a de son côté dû traiter plus de nouveaux dossiers.

Sur le plan de la gestion

Sur le plan de la gestion, la Cour administrative du Tribunal cantonal a entretenu de nombreux contacts avec les juridictions de première instance, afin d'une part de répondre à leurs préoccupations, et d'autre part d'atteindre les objectifs d'efficience fixés, ce qui a été largement le cas.

- [Événements marquants, évolutions significatives](#)
- [Projets particuliers et réalisation des objectifs 17](#)
- [Sources d'informations complémentaires](#)

Ordre judiciaire vaudois (OJV)
Événements marquants, évolutions significatives

La réunion du Tribunal cantonal sur un site unique paraît lancée. Non seulement le Conseil d'Etat a porté à son programme de législature 2017-2022 la réalisation de l'extension du site de l'Hermitage, mais une demande de crédit d'étude est sur le point d'être déposée devant le Grand Conseil.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en matière de droit de l'entretien de l'enfant ont conduit à une complexification sensible des causes, lesquelles constituent déjà en soi un contentieux quantitativement important en matière civile. Le nombre d'appels devant la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal a sensiblement augmenté dans ce domaine.

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Projets particuliers et réalisation des objectifs 17

Dans le cadre du projet «Réforme vaudoise des curatelles», mené en partenariat avec le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), une procédure de recrutement de curateurs volontaires a été élaborée et mise en œuvre avec succès. L'obligation pour les privés d'accepter des mandats de curatelle a ainsi pris fin au 31 décembre 2017.

Le projet de «Révision des procédures et mise en place d'Assises PLAFAs» (placements à des fins d'assistance) est arrivé à son terme et une Commission de suivi a été instituée et mise en œuvre conjointement avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Cette Commission se réunit régulièrement dans le but de maintenir une communication efficace entre les partenaires et de s'assurer que les procédures sont comprises et respectées par tous.

En matière successorale, les mesures de simplification adoptées ont pu être mises en œuvre devant les justices de paix, ce qui a permis à ces juridictions d'accélérer le processus de délivrance des certificats d'héritiers et de traiter un nombre sensiblement supérieur de dossiers.

Des modifications de la législation d'application en matière de mesures de contrainte administratives sont entrées en vigueur en 2017. L'objectif recherché de tendre vers une plus grande efficacité paraît, sur la base des premières statistiques disponibles, atteint.

Un projet en vue d'augmenter le seuil à partir duquel la Chambre patrimoniale cantonale peut être saisie (actuellement fixé à 100'000 francs), dans le but de réduire le nombre de procédures pendantes devant cette autorité, est actuellement à l'examen.

Le projet-pilote de permanence de médiation au Tribunal d'arrondissement de Lausanne, prévu pour durer du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, donne des résultats encourageants. Cette permanence sera en principe pérennisée dans ce tribunal dès le 1er avril 2018.

Le Tribunal fédéral mène actuellement un projet devant conduire à l'introduction généralisée des dossiers électroniques dans le cadre des affaires judiciaires. Le Tribunal cantonal est associé à ce projet d'envergure, dont l'implantation dans notre canton devrait intervenir en principe au cours de la présente législature.

Le Tribunal cantonal s'est approché du Conseil d'Etat afin d'examiner l'instauration d'une instance intermédiaire en matière de police des étrangers. Il souhaite également que soit examinée l'opportunité d'instaurer une autorité administrative en matière d'expropriation résultant de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Organisation judiciaire

- [Organigramme de l'Ordre judiciaire vaudois](#) (format pdf)

La justice vaudoise sur internet

- [Site de l'Ordre judiciaire vaudois](http://www.vd.ch/ojv) (www.vd.ch/ojv)
- [Site thématique sur la justice](http://www.vd.ch/justice) (www.vd.ch/justice)
- [Jurisprudence du Tribunal cantonal](http://www.vd.ch/jurisprudence) (www.vd.ch/jurisprudence)

Rapports annuels de l'Ordre judiciaire vaudois

- [Rapports annuels de l'OJV depuis 2005](#) (page internet)